



BRANCHE	SECTION(S)	ÉPREUVE ÉCRITE	
Économie générale	A, B, C	Durée de l'épreuve :	2 heures
		Date de l'épreuve :	20/05/21

1. **Vie et science économique** (4 + 4 + 4 = 12 points)

- Quelles sont les origines de l'économie sociale de marché ?
- Enumérer les acteurs de la vie économique ainsi que leurs fonctions principales.
- Représenter le circuit économique simplifié entre deux agents économiques.

2. **Le rôle des pouvoirs publics** (7 + 5 = 12 points)

- Présenter les recettes courantes de l'Etat et illustrer à l'aide d'exemples.
- Expliquer l'offre de biens et de services marchands par l'Etat (avec exemples à l'appui).

3. **La monnaie et la politique monétaire** (7 + 8 = 15 points)

- Détailler les deux types d'inflation.
- Décrire le fonctionnement et les limites d'une politique monétaire dans une situation économique caractérisée par une inflation maîtrisée et une croissance économique faible.

4. **Les échanges internationaux** (6 + 5 = 11 points)

- Présenter les instruments très variés du protectionnisme.
- Quels sont les arguments en faveur du libre-échange pour chaque pays et pour les entreprises ?

5. **Question de réflexion** (2 + 2 + 2 + 2 + 2 = 10 points)

Cartel des légumes en conserve : Cecab et Coroos sanctionnés par l'UE



L'UE a infligé vendredi des amendes d'un montant total de 31,6 millions d'euros au français Cecab (Groupe d'Aucy) et au néerlandais Coroos pour s'être entendus sur un partage du marché des légumes en conserve.

Le français Bonduelle, qui a également participé pendant plus de 13 ans à cette entente (...) a échappé à une amende d'environ 250 millions d'euros, en révélant lui-même l'infraction à la Commission européenne.

« Au lieu de se livrer mutuellement concurrence, les groupes se sont entendus pour se partager le marché et pour fixer les prix des légumes en conserve dans l'ensemble de l'Europe », a constaté la Commissaire européenne à la Concurrence, Margrethe Vestager, citée dans un communiqué. « Finalement, ce sont les consommateurs européens qui sont lésés par ces ententes », a ajouté la Danoise.

Coroos, entreprise familiale néerlandaise depuis 1957, a écopé d'une amende de 13,6 millions d'euros, et le groupe Cecab d'une amende de 18 millions d'euros, selon le communiqué de la Commission.

L'infraction a commencé le 19 janvier 2000 et s'est arrêtée le 11 juin 2013 pour Bonduelle, le 1er octobre 2013 pour Coroos et le groupe Cecab. (...)

Par Le Figaro avec AFP
Publié le 27/09/2019

- Qu'est-ce qu'un cartel ?
- Quel est le reproche fait à Cecab et Coroos ?
- Quel est l'effet de ce cartel en vous référant à l'extrait ci-dessus ?
- Comment la Commission européenne prouve-t-elle l'existence du cartel des légumes en conserve ?
- Quel est l'objectif du droit de la concurrence ?